



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6952^e séance

Jeudi 25 avril 2013, à 10 h 15

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Gasana	(Rwanda)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	République de Corée	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Meek
	Togo	M. Menan

Ordre du Jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2013/189)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-31294 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2013/189)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tête António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2013/242, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Australie, les États-Unis d'Amérique, la France, le Luxembourg, le Maroc, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Togo.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/189, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Chine, France, Guatemala, Luxembourg, Maroc, Pakistan, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2100 (2013).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération a voté pour la résolution 2100 (2013) en raison de l'importance que revêt l'accroissement de l'assistance à la République du Mali dans ses efforts pour faire face à une crise complexe et globale, ainsi qu'en réponse à une demande faite par les autorités du pays, appuyée par les organisations régionales pertinentes. À cet égard, nous tenons à souligner que c'est aux Maliens eux-mêmes qu'il incombe au premier chef de régler les problèmes actuels. Toutes les actions et tâches entreprises par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), dont le déploiement a été décidé aujourd'hui, doivent viser exclusivement à prêter assistance aux autorités maliennes.

Dans le contexte de la résolution adoptée aujourd'hui, ainsi que de la résolution 2098 (2013) adoptée récemment et relative au déploiement d'une brigade d'intervention dans le cadre de la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, nous trouvons préoccupante cette tendance croissante à passer aux aspects militaires des activités de maintien de la paix des Nations Unies. Ce qui était une exception est en passe de devenir une norme non reconnue, avec les conséquences non prévisibles et inconnues que cela peut avoir pour le personnel des Nations Unies et pour son statut juridique international.

À cet égard, conformément à la situation qui est clairement décrite dans le rapport du Secrétaire général sur le Mali (S/2013/189), il faut bien établir la frontière entre maintien de la paix et imposition de la paix. C'est pourquoi le mandat de la MINUSMA exclut les opérations offensives ou antiterroristes. De telles actions seraient contraires aux principes de base du maintien de la paix. Dans le préambule de la résolution qui vient d'être adoptée, la rigueur de ces principes est une fois de plus affirmée.

Nous pensons qu'utiliser les Casques bleus pour mener des tâches visant à l'arrestation de personnes inculpées par la Cour pénale internationale, y compris par l'usage de la force, ne fait pas partie des activités de maintien de la paix des Nations Unies et comporte des risques pour les soldats de la paix, qui pourraient être amenés à mener des actions qui doivent l'être par des soldats spécialement formés pour cela. Il est évident

qu'il n'existe pas de solution militaire à la crise au Mali. L'activité de la MINUSMA doit être appuyée par de véritables processus politiques, qui incluraient un dialogue politique entre les parties maliennes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali.

M. Coulibaly (Mali) : Monsieur le Président, c'est pour moi un insigne honneur de prendre la parole à l'occasion de la présente séance du Conseil de sécurité portant sur la situation au Mali. Aussi, voudrais-je, tout d'abord, m'acquitter d'un agréable devoir, celui de féliciter et remercier sincèrement la présidence rwandaise ainsi que tous les membres du Conseil pour le travail remarquable accompli durant ce mois d'avril. Mes remerciements s'adressent également au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour les efforts inlassables qu'ils déploient non seulement en faveur d'un règlement définitif de la grave crise malienne, mais également pour la paix, la stabilité et le développement au Sahel.

La résolution 2100 (2013) que le Conseil de sécurité vient d'adopter, à l'unanimité, marque une étape importante dans le processus visant à endiguer les activités des groupes terroristes et rebelles d'Al-Qaïda au Maghreb islamique, du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest, d'Ansar Dine et du Mouvement national pour la libération de l'Azawad, favoriser le dialogue et la réconciliation entre Maliens, et assurer la paix et la stabilité sur toute l'étendue du territoire national. Ma délégation se réjouit tout particulièrement de l'adoption de cette résolution qui décide du transfert des compétences de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) à la nouvelle Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), créée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Le Mali est pleinement disposé à accueillir cette mission, qui sera dotée d'un mandat axé, entre autres, sur la stabilisation des grandes agglomérations du nord, le rétablissement de l'autorité de l'État, le soutien à la feuille de route, y compris le dialogue politique et le processus électoral, la protection des civils, la promotion et la protection des droits de l'homme, ainsi que l'assistance humanitaire.

Grâce à l'action conjuguée de l'Opération Serval, des troupes de la MISMA et des forces armées et de

sécurité maliennes, des avancées significatives ont été enregistrées sur le plan sécuritaire, avec notamment la reconquête des principales villes du nord et du centre. Malgré l'espoir suscité par les succès des opérations militaires qui ont permis le rétablissement progressif de l'administration dans certaines localités, la présence des groupuscules armés terroristes et rebelles continue de représenter une menace sérieuse à la stabilité et à l'intégrité territoriale du Mali, ainsi qu'à la paix et la sécurité dans la région. C'est pourquoi, le Gouvernement malien accueille favorablement l'engagement de la communauté internationale prendre des mesures actives pour dissuader et empêcher le retour des groupes armés. Comme l'exige la résolution 2100 (2013), les groupes armés rebelles doivent non seulement déposer les armes, mais aussi cesser immédiatement les hostilités et reconnaître sans condition l'unité et l'intégrité territoriale de la République du Mali.

Les guerres et les conflits ont des effets dévastateurs sur le développement. Il ne fait aucun doute qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité. C'est pourquoi, je voudrais, ici dans cette salle, lancer un appel à la communauté internationale pour une meilleure coordination de son action à l'effet de répondre efficacement aux besoins immédiats et à long terme du Mali et des États de la région dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance, du développement et de l'humanitaire. Nous osons espérer que la Conférence internationale de haut niveau des donateurs qui se tiendra à Bruxelles, le 15 mai, en vue d'accompagner le Mali dans son développement, atteindra les résultats escomptés. Nous saisissons cette occasion pour remercier les pays ayant annoncé des contributions à la Conférence des donateurs organisée par l'Union africaine à Addis-Abeba, le 29 janvier, pour appuyer la MISMA et les Forces de défense et de sécurité maliennes. Nous les exhortons à tenir leurs promesses et invitons d'autres États Membres et organisations régionales et internationales à accompagner cet élan de solidarité.

À l'heure actuelle, le Gouvernement de transition s'attelle activement à la mise en œuvre de sa feuille de route, à travers, notamment, l'organisation d'élections justes, libres et transparentes et le démarrage effectif d'un processus de dialogue inclusif inter-malien. Participe de cette dynamique, la mise en place d'une Commission Dialogue et Réconciliation, avec la nomination de son Président et de ses deux Vice-présidents, ainsi que celle de ses 30 commissaires, qui sont représentatifs de la diversité de la nation malienne.

Je voudrais remercier, au nom du Président de la République, M. Dioncounda Traoré, les membres du Conseil de sécurité et le Secrétaire général pour leurs efforts inlassables ayant abouti à l'adoption de la présente résolution. Dans le même élan, je voudrais réitérer la détermination du Gouvernement de transition à coopérer pleinement avec le Conseil de sécurité et à jouer le rôle qui lui incombe dans le cadre de mise en œuvre de cette résolution.

Je voudrais également rendre un vibrant hommage à la France pour avoir permis, dans le respect de la légalité internationale, de porter un coup d'arrêt à l'offensive des groupes terroristes au Mali, mais aussi pour son engagement appuyer la MINUSMA.

Pour terminer, je tiens à exprimer ia profonde gratitude du Gouvernement malien à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à l'Union africaine, à l'Union européenne, aux Nations Unies, à l'Organisation de la coopération islamique, à nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, aux pays voisins et à tous les États de la région pour leur précieux accompagnement dans le processus de règlement de la crise malienne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union africaine.

M. António : Monsieur le Président, je commencerai par présenter au Conseil les excuses du Président Buyoya, qui n'a pas pu se joindre à nous dans le cadre de la présente séance, en raison d'un conflit de calendrier. En effet, en ce moment, se tient à l'Assemblée générale la cérémonie de commémoration du cinquantième de la création de l'Organisation de l'unité africaine, devenue par la suite Union africaine. Le Président Buyoya m'a chargé de lire le message suivant.

« Je voudrais, tout d'abord, au nom de la Commission de l'Union africaine, et en mon nom personnel, remercier le Conseil de nous avoir donné la parole pour livrer notre message lors de cette réunion importante sur la situation au Mali. Les membres du Conseil se rappelleront que l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) se sont saisies du dossier malien depuis l'éclatement de la crise multidimensionnelle qu'éprouve actuellement ce pays. Les efforts des deux organisations ont été, et continueront d'être axés sur l'accompagnement des autorités maliennes

afin que le pays regagne son unité nationale et son intégrité territoriale et qu'il rétablisse l'ordre constitutionnel complet dans un climat serein, marqué par une réelle réconciliation entre les différentes communautés maliennes.

Pour atteindre cet objectif, les deux organisations ont prôné une double stratégie dont les deux axes se complètent : un processus politique et, le cas échéant, un engagement militaire. D'abord, nous avons privilégié et engagé un processus de dialogue, partant de la conviction qu'il faille épuiser les moyens pacifiques de résolution des conflits avant tout recours aux mesures coercitives.

Ensuite, et se rendant compte que ce processus politique avait besoin d'être renforcé par une stratégie devant obliger les groupes armés à respecter leurs engagements, nous avons ressenti l'obligation de prendre les dispositions nécessaires pour une éventuelle intervention militaire en appui au processus politique. L'attaque de la ville de Kona, le 10 janvier 2013, par les groupes terroristes et criminels, a donné raison à cette approche. En effet, cette attaque a sapé les efforts de dialogue qu'on menait jusqu'alors avec certains de ces mêmes groupes armés, ce qui a précipité le déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA).

Nous avons mené toutes ces actions en étroite collaboration avec les Nations unies. Il était donc normal que nous soutenions l'initiative de transformer la MISMA en une mission onusienne. Nous en avons d'ailleurs fait la demande. Nous soutenons la décision de la transformer la MISMA en une mission de stabilisation des Nations Unies. Nous nous réjouissons du fait que certaines de nos préoccupations sur le projet de résolution ont été prises en compte dans la version actuelle de la résolution. Nous sommes encouragés par les propos des uns et des autres, selon lesquels les autres préoccupations seront prises en compte dans la mise en œuvre de la résolution.

Dans le prolongement de nos efforts dans la crise malienne, et compte tenu de notre expérience et de notre avantage comparatif dans certains domaines, nous souhaitons vivement. Premièrement, que le rôle politique central de l'Union africaine et de la CEDEAO soit reconnu

et que cela continue en parfait partenariat avec la mission onusienne. À cet égard, les deux organisations maintiendront une présence forte à Bamako pour continuer l'engagement politique au Mali. Deuxièmement, que la pratique de consultation qui a caractérisé nos actions communes sur le Mali jusque-là se poursuive, notamment lors de la prise de décisions majeures, comme le choix des contingents, et la nomination du leadership militaire et civil. Troisièmement, qu'il y ait une bonne coordination entre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la force française et l'armée malienne, qui pourrait se faire à travers

la désignation des officiers de liaison, au sein des états-majors respectifs de chacune des forces.

Ce processus de transformation de la MISMA en une mission onusienne est une illustration éloquent de partenariat entre l'Afrique et les Nations Unies, dont nous souhaitons vivement qu'il aboutisse à une résolution durable de la crise actuelle au Mali et pour le bonheur de tous les Maliens. »

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 35.